

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 14 DÉCEMBRE 2022

## Programme de rénovation énergétique ACTEE

### Avec **Eff'ACTE**, les collectivités effacent leurs consommations d'électricité en période de pointe

Alors que les risques de délestages électriques pourraient survenir, le programme ACTEE, porté par la FNCCR, lance un appel à projets spécifique pour soutenir financièrement les projets d'effacement électrique des bâtiments tertiaires publics. D'une part, l'effacement peut contribuer à limiter les risques de saturation des réseaux en période hivernale. D'autre part, il génère de nouvelles retombées financières et économiques pour les collectivités locales.

#### Un dispositif qui tombe à pic

L'hiver 2022-2023 connaît de très fortes tensions sur le réseau électrique liées au contexte géopolitique et à l'effet ciseau de la maintenance des centrales nucléaires combiné à des barrages en manque d'eau. La consommation électrique risque de dépasser les moyens de production durant les pics et des coupures sont envisagées ; une première en France.

Dès lors, il est urgent de développer les capacités d'effacement d'électricité, de manière ciblée, pendant les pics de consommation. Propriétaires de nombreux bâtiments tertiaires, les collectivités ont un rôle clé à jouer pour sécuriser le réseau et éviter les coupures grâce à ce dispositif.

#### Une flexibilité gagnante pour les collectivités

Développer l'effacement dans les collectivités est une stratégie triplement gagnante : elle sécurise le réseau électrique, elle permet d'être rétribuée grâce aux mécanismes de rémunération de l'effacement électrique gérés par RTE et elle favorise l'intégration des énergies renouvelables locales.

Le nouvel appel à projets Eff'ACTE vise à accélérer le développement de l'effacement dans les collectivités. En outre, il permettra aux collectivités volontaires d'auditer leurs bâtiments pour déterminer leur potentiel d'effacement, de s'outiller pour mieux suivre leur consommation et de contractualiser, à terme, avec des opérateurs pouvant les rémunérer.

Les collectivités volontaires peuvent bénéficier dès maintenant de ressources spécifiquement créées pour elles à ce sujet : un guide dédié à l'effacement, des formations, des outils d'évaluation de leur potentiel et enfin, une plateforme développée en collaboration avec RTE, l'IFPEB et le Gimelec qui leur permettra d'entrer facilement en contact avec des opérateurs d'effacement électrique.

Retrouvez toutes les informations et téléchargez le dossier de candidature ici :

<https://www.programme-cee-actee.fr/retrait-de-dossier/effacte/>

**Contact presse :** Alexandre ALLION (06 26 41 64 91 / [a.allion@fnccr.asso.fr](mailto:a.allion@fnccr.asso.fr))

**Contact technique :** Adam SOUSSANA ([a.soussana@fnccr.asso.fr](mailto:a.soussana@fnccr.asso.fr))

PROGRAMME  
**ACTEE**  
Financer et accompagner la  
rénovation énergétique des  
bâtiments publics



Le programme ACTEE s'inscrit dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie avec le soutien du ministère de la Transition écologique. 12 fournisseurs d'énergie contribuent au dispositif :



La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR - Territoire d'énergie) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.